

## Actualités consommation



### Les nouvelles règles du bonus écologique en 2015

Le bonus écologique, aide financière attribuée lors de l'achat d'un véhicule neuf, n'est désormais accessible qu'aux acquéreurs d'un véhicule électrique ou hybride.

Le dispositif est plus avantageux pour les véhicules électriques dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont inférieures à 20g/km et pour lesquels le bonus 2014 reste inchangé, à savoir 27 % du prix avec un plafond de 6 300 €.

Pour les véhicules hybrides en revanche, l'avantage est fortement réduit. Ils doivent disposer d'un « moteur électrique présentant une puissance maximale sur trente minutes supérieure ou égale à 10kW et un taux d'émissions de CO<sub>2</sub> compris entre 61 et 110 g par kilomètre ». La prime quant à elle n'est plus que de 5 % du prix de vente, avec un minimum de 1 000 € et un plafond de 2 000 €. La baisse de l'aide atteint ainsi près de 40%.

Seuls les hybrides rechargeables émettant de 21 à 60 g CO<sub>2</sub>/km voient leur bonus inchangé : 20 % du prix avec un plafond de 4 000 €.

À noter que les véhicules commandés avant le 1er janvier 2015 et facturés avant le 1er avril 2015 bénéficient du barème qui était en vigueur en 2014. Cela concerne également les voitures essence et diesel peu polluantes (entre 61 et 90 grammes de CO<sub>2</sub>/km) qui pourront encore bénéficier d'un bonus de 150 euros.

#### Les pièces justificatives à fournir pour bénéficier du bonus écologique

Le montant du bonus est soit déduit du prix d'achat du véhicule par le vendeur, soit versé a posteriori par le Fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres géré par l'Agence de services et de paiement. Dans ce cas, les acheteurs doivent fournir les pièces suivantes :

- une demande de versement de l'aide ;
- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- un Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire ;
- une copie de la facture d'achat du véhicule, du contrat de location ou de l'offre de location ;
- la valeur vénale de la batterie ou à défaut sa valeur assurée pour les véhicules dont le taux d'émission de dioxyde de carbone par kilomètre est inférieur ou égal à 60 grammes ;
- une copie du certificat d'immatriculation du véhicule ou du certificat provisoire d'immatriculation (ex-carte grise).

Enfin, lorsque l'acquisition s'accompagne de la mise en destruction d'un véhicule de plus de 15 ans, le bonus peut être majoré de 200 € [sous certaines conditions](#).

### Électroménager : du nouveau sur les étiquettes énergie

L'étiquette énergie fournit, sous forme de pictogrammes, des informations sur l'efficacité énergétique des appareils électroménagers et permet donc aux consommateurs de mieux se repérer entre les différents modèles présents sur le marché.

Déjà obligatoire pour les réfrigérateurs, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, four, etc. elle est désormais étendue aux hottes de cuisine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les étiquettes indiquent donc la classe énergétique (représentée sur une échelle de A à G, assortie d'un dégradé de couleurs) mais également la consommation annuelle d'énergie en kWh, la classe d'efficacité d'évacuation de la vapeur, la classe d'efficacité de filtration des graisses, la classe d'efficacité de l'éclairage ainsi que le niveau sonore, exprimé en décibels.

En ce qui concerne les fours, électriques ou au gaz, l'échelle d'évaluation de l'efficacité énergétique s'étale de A+++ à D (et non plus de A à G). Les fours disposant d'une fonction micro-ondes, les fours portables et les fours vapeur restent exclus de ce dispositif.

Enfin les machines à café, qui ne possèdent pas d'étiquetage énergétique, sont soumises à une mesure d'écoconception. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, elles sont pourvues de systèmes d'extinction automatique qui limitent leur durée de maintien au chaud une fois la boisson obtenue, afin de réduire leur consommation d'énergie. Cette durée varie selon les modèles, de 40 minutes au maximum après l'achèvement du dernier cycle de préparation du café pour une cafetière à filtre dotée d'une verseuse en verre, à 30 minutes pour une machine expresso et 5 minutes pour une cafetière à filtre dotée d'une verseuse isotherme.

### Pneus d'hiver en Allemagne

Si vous circulez régulièrement en Allemagne ou si vous traversez tous les jours la frontière pour aller au travail, mieux vaut savoir que les pneus hiver sont obligatoires, surtout lors de conditions neigeuses. En cas de non-respect de la législation, des amendes sont prévues.

Plus d'informations sur [www.cca.asso.fr](http://www.cca.asso.fr)

### La non-affiliation à la sécurité sociale plus sévèrement punie

La loi de Financement de la sécurité sociale pour 2015 durcit les sanctions à l'encontre des personnes qui refusent de s'affilier à un régime de sécurité sociale. Ces dernières risquent désormais 6 mois de prison et/ou 15 000 € d'amende. L'incitation à la désaffiliation quant à elle peut entraîner une peine de 2 ans de prison et/ou 30 000 € d'amende.

Les principales personnes visées par le renforcement de ces obligations seraient les indépendants, qui appellent à quitter le régime légal de la sécurité sociale, jugé trop coûteux par certains assurés qui démarrent une activité professionnelle à leur compte.

## A voir à la télévision et sur l'Internet...

### Burger sur le grill

Documentaire – **Dimanche 18 janvier 2015 à 20h35 sur France 5**

Le hamburger s'est imposé en quelques années en France, le pays de la gastronomie. Un paradoxe, d'autant que le pays est deuxième consommateur de burgers en Europe, juste derrière le Royaume-Uni.

### Capital - Pouvoir d'achat, qualité de vie : le match Paris/Province

Magazine – **Dimanche 18 janvier 2015 à 20h50 sur M6**

Au sommaire : « Paris ou la province : quelles différences pour le budget d'une famille ? » - « Fonctionnaires : prêts à tout pour être mutés en province ! » - « TGV : est-il devenu trop cher ? » - « Nantes : les secrets de séduction de la ville qui attire les Parisiens ».

### Larves, grillons, scorpions : les steaks de demain ?

Documentaire – **Dimanche 18 janvier 2015 à 21h30 sur France 5**

Avec l'augmentation de la population mondiale, la viande risque de manquer dans les années à venir. Hyper protéinés, les insectes seraient une alternative. En France, le business entomophage est lancé.

### X:enius - Quels sont les enjeux de la médecine personnalisée ?

Magazine – **Lundi 19 janvier 2015 à 17h20 sur Arte**

Des diagnostics sur mesure et des traitements adaptés à chaque patient, c'est ce que promet la médecine personnalisée.

### Pollution des sols : le scandale caché

Documentaire – **Mardi 20 janvier 2015 à 20h35 sur France 5**

Métaux lourds, produits chimiques, déchets nucléaires, amiante... Il y a environ 400 000 sites pollués en France. Sans le savoir, nous sommes ainsi nombreux à vivre aux abords d'un terrain toxique.

### Les villes du futur

Documentaire – **Mardi 20 janvier 2015 à 20h50 sur Arte**

Face à l'explosion de la population urbaine et à l'appauvrissement des ressources naturelles, les métropoles cherchent à se réinventer. Des cités vertes et hyperconnectées voient ainsi le jour.

### Aluminium, notre poison quotidien

Documentaire – **Mardi 20 janvier 2015 à 21h30 sur France 5**

Présent dans de nombreux produits de consommation, l'aluminium a envahi discrètement notre vie quotidienne. Enquête sur cette substance chimique toxique qui inquiète de plus en plus les médecins.

### X:enius - Le vélo électrique : un moyen de transport alternatif ?

Magazine – **Mercredi 21 janvier 2015 à 17h20 sur Arte**

Rapides et confortables, les vélos électriques sont en plein boom. Pourtant, leur utilisation soulève bien des questions : Pédaler à une vitesse de 45km/h ne représente-t-il pas un danger ? Cette technologie est-elle réellement fiable ?



N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site Internet [www.cca.asso.fr](http://www.cca.asso.fr) et à vous abonner à notre [page Facebook](#) !

### [Immobilier en Alsace... Astuces de professionnels](#)

